

FRANÇAIS, de grands évènemens se préparent; je suis en Vedette; rout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en infiruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

L'an deuxième de la République Française.

Samedi 24 Août 1793, Du

Nouvelles ÉTRANGÈRES.

des aste,

cès

ind s, ues

its de La 33-

da ne la

mest oits oir.

tés

du

la

ies

tes on

as.

ni-

ter

tte

ce.

on

ne

nt

le

né-

ais

les

ies

néa

De Raguse, le 15 juin. - « Quoique la nouvelle que l'on va annoncer ne paroisse pent-être que de très-peu d'importance, on n'a pourtant pas négligé de la donner.
« Il s'agit d'une guerre de pacha à pacha.

« Celui de Scutati, de ce voisinage appelé Mahmud, connu aussi sous celui de Bouchalier, rebelle au grand-seigneur, et auquel il est depuis long-tems très-désagréable, s'est attiré l'inimitié de plusieurs pachas ses voisins. De ce nombre sont, son frère, son neveu, et son beau-frère, qui se sont déjà armés pour le combattre, et qui marchent contre lui à la tête d'un corps de vingt-mille hommes. La Porte les y autorise, et demande sa téte. Il s'est mis en défense, mais on dit que ses troupes sont de beaucoup inférieures en nombre à celles de ses ennemis, et qu'il n'y a pas d'apparence qu'il puisse résister contre elles.

" On croit qu'il sera obligé de se retirer dans sa forteresse de Scutari, qu'il a bien pourvue de routes sortes de munitions. Quatre caravelles doivent, à ce qu'on dit, s'y rendre, et y porter du canon et des bombes pour servir à l'abattre, mais on est persuadé qu'on n'y fera que des efforts inutiles, étant impénétrable pour des Turcs. Il s'y réfugia déjà, il y a quelques an-nées, et on ne put l'y forcer : on fut obligé de l'abandonner. Il s'accommoda depuis avec la Porte, en lui donnant beaucoup d'argent : apparemment qu'il espère pouvoir en faire en-core autant cette fois-ci. On peint ce pacha comme un monstre abominable, ayant assassiné de sa propre main sa femme, pour s'être intéressée en faveur de son père, avec lequel il étoit en contestation; ayant fait assassiner le gentilhomme Brognard, Allemand, qui lui étoit venu apporter des présens considérables de la part du feu empereur Joseph II, pendant sa dernière guerre avec les Turcs, pour l'engager à tenir certaine promesse qu'il lui avoit faite, et qu'il n'a point tenue.

« Enfin, ayant fait assassiner dans son palais plusieurs notables de sa province, qu'il avoit mandés pour les consulter sur des affaires importantes, par cela seul qu'ils avoient été d'un avis contraire au sien; on l'auroit immanquablement immolé lui-même à la vengeance publique, si on eut pu l'approcher, mais il est inabordable, se faisant garder par une troupe de catholiques, qu'on dit lui être inviolablement attachés, dont il y en a beaucoup dans son département; et qui ne le quittent jamais dans son danger. Le grand-seigneur a tenté plusieurs fois de se défaire de lui par l'envoi du fatal cordon, mais il n'a jamais pu y réussir, par son adresse à faire toujours assassiner ceux qui en étoient les porteurs, avant qu'ils ne lui parvinssent. C'est un démon incarné ».

De Mayence, le 4 Juillet. — On attend rei l'électeur; mais il n'y a pas apparence qu'on remette la ville en sa possession. Le roi de Prusse veut la garder, et l'électeur sera son très-humble sujet et serviteur. Nos émigrés reviennent ici en foule; des bateaux de malades et de blessés Français; partent journellement d'ici pour Stras-

bourg.

Her des troupes prussiennes entrèrent dans la ville, et furent loger chez le bourgeois. Plusieurs charriots pleins d'Allemands blessés sont arrivés des environs de Landau. Sous prétexte de poursuivre les clubistes, on exerce une multitude de vengeances particulières, on dénonce et on enferme tous les jours des gens qui ne se sont jamais mêlés de la révolution, et qui étoient même suspects aux patriotes. Tant mieux voilà la récompense que les traîtres ont à at-

tendre de la part des tyrans.

On a déjà publié deux proclamations : dans la première, datée d'Aschaffenbourg 25 juillet, notre électeur postiche caresse ses prétendus sujets, les assure de ses sentiments paternels à leur égard, les remercie de leur fidélité et de leur résistance à la constitution française, abolit tous les établissemens faits par les français, et rétablit tout sur l'ancien pied. La seconde, qui est une finesse de la cour de Prusse, est signée par Wolframsdof, lieutenant - général prussien, gouverneur de Mayence, et le général Grevenitz, commandant de la ville et forteresse Ils y déclarent que les intentions du roi de Prusse sont que les habitans rendent à leur légitime souverain, l'obéissance qu'ils lui doivent; qu'ils abolissent et défendent toute espèce d'assemblée connue sous le nom de club, et qu'ils abandonnent au souverain le soin de traiter, comme il le jugera à propos les bons, et les mauvais citoyens.

Stochheim, Ier. Août. — Ou fait subir demain à plusieurs clubistes la peine à laquelle ils ont été condamnés par les tribunaux du tyran. Ils seront exposés sur un échâfaud, les hommes avec des bonnets rouges, les femmes avec des couronnes de paille; lorsque le public sera rassasié de ce spectacle, on leur mettra entre les mains des balais et ils seront forcés de balayer les rues de la ville.

De Manheim, le Ier. Août. Le quartier général du roi de Prusse est à Eunkheim: il s'est rendu promptement dans cette ville pour couper le passage aux français et soutenir les 2 armées de Wurmser et Brunswic qui étoient exposées.

FRANCE.

Paris. — Tous les villages environnans Paris viennent y vendre leurs fruits et leurs légumes et n'ayant pas de pain, pour élnder les défenses, ils entamoient ou coupoient celui qu'ils venoient d'acheter, et passoient les barrières. Aujour-d'hui on les fouille, et on ne souffre pas qu'ils en emportent même de coupés; cependant à Argenteuil le pain s'y vend 9 sols la livre. Depuis quelques jours des villages entiers n'ont pas même pû se procurer du pain. On a annoncé que tous les villages vouloient se porter sur Paris. On renforce les barrières.

S Avant-lier une députation de la commune de Belle-Ville annonce au conseil que les habituns de ce canton attribuent aux membres de cette commune, l'arrêté qui fait défense de laisser sortir du pain hors de Paris; en conséquence, elle prie le conseil de vouloir b'en démentir des bruits que des malveillans répandent pour semet la division. Elle observe encore que les habitans de Belle-Ville n'ont que de très-mauvaises farines, et en très-petite quantité, et qu'ils espèrent que les braves sans-culottes de Paris voudront bien leur donner des secours.

Chaumet prend la parole et dit: il est aussi facile aux habitans de Belle-Ville de s'approvisionner qu'à ceux de Paris; le grand moyen que nous employons, est de faire payer les riches. Belle-Ville est remplie de petits châteaux, de maisons de plaisance; que l'on fasse payer les riches pour donner du pain aux pauvres. Quant à la réclamation des membres de la commune, pour démentir les faux bruits occasionnés par notre arrêté de ne laisser sortir aucun pain de Paris, je demande que ledit arrêté soit affiché dans le district de Belle-Ville, et que le conseil

réque S

mar les la l il p Les pen

pen a P tion les des che

les require md atte

four et por

con fair phi plus Plu puy

pari que con thé

Pri Clè Iui.

tray

le maintienne avec la plus grande riguour. Ce réquisitoire est adopté.

les

nines

pu-

ettra

orcés

artier

1: il

pour les 2

oient

Paris

umes

nses,

otent

jour-

qu'ils

ant à

De-

t pas

oncé

Paris.

nune

ha-

es de

aisser

ence,

r des

emer

oitans

s fas es-

vou-

aussi

rovi-

que

ches.

, de

r les

)uant

une,

par

n de ffiché

onseil

S Dans la même séance le président donne lecture d'une lettre du citoyen Dupin, adjoint du ministre de la guerre, par laquelle il demande du fer, du plomb et du bois, pour chasser les satellites des tyrans qui ravagent la terre de la liberté & qui la southent de leur présence; il propose et le conseil arrête les articles suivans. Les ouvriers en fer, maçons, couvreurs, charpentiers, charons, tourneurs et fondeurs résidans a Paris, sont dès ce moment en état de réquisition.; 20. sont également en état de réquisition les plombs, excepté ceux nécessaires aux canaux des eaux publiques; le cuivre et les fers existans chez les marchands de cette ville, et ceux provenans des édifices nationaux disponibles; 3° tous les ouvriers désignés à l'article premier sont requis, routes affaires cessantes, de se réunir au premier avertissen ent dans les lieux qui seront indiqués pour l'établissement des forges et autres atteliers propres à la fabrication des piques; 4%. seront tenus les ouvriers ci-dessus requis, fournir, sauf indemnité, les enclumes, soufflets et autres instrumens de leur art, afin d'être à portée de fabriquer avec plus de célérité les objets nécessaires à la défense commune.

§ Dans la séance du 18 de ce mois, le citoyen Danger dénonça au conseil-général de la
commune un particulier qui, préjugeant dejà la
condamnation de Custines, s'étoit permis de
faire la spéculation honteuse de dresser un amphithéâtre sur la place de la Révolution, pour voit
plus commodément le supplice de ce général.
Plusieurs membres aussi indignés que lui appuyètent sa dénonciation, et le conseil-général
partageant cette indignation, arrêta unanimement
que cette affaire seroit à l'instant retvoyée au
comité de police pour faire détruire cet amphithéâtre et punir celui qui l'avoit fait construire.

§ On assure que Lafayette est sorti de sa prison, qu'il a l'esprit aliéné, et qu'il est à Clèves, où quelques amis premient soin de lui.

§ On a conduit à l'abbaye le commandant de Gravelines, prévenu de fédéralisme.

S Le tribunal révolutionnaire a divisé ses travaux; le matin, il s'occupe de l'affaire de

Custines, le soir de l'insurrection arrivée à Rouen le 11 janvier. Il y a 200 témoins à entendre, et 27 accusés, parmi lesquels sont plusieurs femmes et jeunes gens de quinze à seize ans;

CONVENTION NATIONALE

(Présidence de Héranlt Séchelles.)

Addition à la séance d'hier.

Une députation de la municipalité demande un article additionnel à la loi des accapatemens, par lequel aucun particulier ni marchand ne pourra avoir d'approvisionnement d'aucune matchandise pour plus de trois mois, sous peine de confiscation. Cette demande excite beauconp de murmutes: elle est renvoyée au comitte d'agriculture.

Argenteuil, bourg à 4 lieues de Paris demande un secours de 50,000 livres. Le pain y vant neuf sols la livre, encore est-il sur le point d'en manquer. Sa députation est admises aux honneurs de la séance.

Séance extraor linaire du Jeudi 22 au soir.

Robespierre l'ainé est élu président. Il réunit

On lit une lettre des commissaires à l'armée du Rhin, datée de Strasbourg du 19. Ils annoncent qu'ils s'occupent d'approvisionner nos places fortes, et à faire verset les grains dans les mz-gasins de la république. Alkirke a délivre le superflu de son grain à 18 tt. le sac, quoique le maximum y soit fixé à 42 tt. Ils ont fait lever le peuple dans toutes ces contrées.

Les capitaines de vaisseaux des Etats-Unis de l'Amérique, qui ont tout bravé pour apperter des grains, des farines, des ris, des tabacs, se plaignent du décret qui prohibe la sortie de presque toutes les dentées, décret contraire aux traites faits avec l'Amérique. Renvoyé au comité de commerce.

Le général Gillot est nommé par le conseil exécutif pour remplacer Beauharnais. Ce choix est approuvé.

Séance du Vendredi 23 Août.

(Présidence de Maximilien Roberspierre.)

Le procureur syndic de Chaumont dénonce Garat, ci-devant ministre de l'intérieur, et envoye les pièces à l'appuy, il dénonce aussi l'administrateur des biens nationaux. Renvoyé au comité:

Les représentans du peuple instruisent la convention des mesures de sûreté qu'ils ont prises à Amiens et à Mondidier, cù ils ont fait arrêter plusieurs personnes suspectes, des prêtres rétractaires cachés dans des maisons d'aristocrates. Ils ont trouvé à Amiens un souterrein qui peut facilement cacher dix mille hommes, qui a 2 issues; l'une donne dans l'intérieur des fortifications, l'autre à l'extérieur. Un décret autorise les commissaires à prendre toutes les mesures pour la sûreté d'Amiens.

Une lettre de Maubeuge du 17 annonce que les emnemis ont tenté de passer la Sambre; l'attaque a été très vive, mais ils n'ont pu reussir. On pense qu'ils le tenteront une seconde

Bentabole, représentant à l'armée du Nordécrit du 21 que la retraite que nos troupes ont faite le 20 de Blaton et de Linceil, s'est faite dans le meilleur ordre. La journée du 18 a été plus fatale à l'ennemi qu'on ne l'avoit cru d'abord; il y avoit deux compagnies d'émigtés portant la livrée d'Orange et une croix blanche sur la poittine. Les soldats de la République les ont tous massacrés, et n'ont pas voulu en faire aucun prisonnier. La perte des ennemis a été si grande dans cette journée, qu'ils ont été obligés à leur tour d'abandonner Blaton et Linceil, de laisser un chariot, des caissons

et des munitions. Leur pette est évaluée à mille hommes et ils ont eu plus de quatre chariots de blessés.

Levasseur, représentant du peuple, s'étant emporié trop lein pour sauver une pièce de canon, a été sommé par 3 anglois de se rendre, mais il a repondu qu'un représentant du peuple ne se rendoit jamais, et il s'est échappé. Insertien de ce détail au bulletin.

On fait un rapport sur Beaudoin l'imprimeur. Le comité chargé d'examiner sa conduite propose de décréter qu'il n'a pas cessé de meriter la confiance de la convention; mais Thuriot, dit : il ne faut pas lui faire des complimens, car il n'a pas plus de civisme qu'il n'en faut. On examinera, si au lieu d'enrichir un seul individu, on ne feroit pas mieux de partager l'imprimerie nationale entre trois pères de famille.

On propose de supprimer la fête de Saint-Louis, et de décerner une peine contre ceux qui voudroient chommer ce Roy saint, en fermant leurs boutiques. Mais on passe à l'ordre du jour.

On décrète quelques articles du code civil.

N

De

Franc

de W

tôt. 1

par ce

d'hui

elle n

L'arm

courag

et à t

lui, i

faction

gnalés

qué :

rendra

jours l

au car

la pla

bourg

wald,

Micha leurs r quelco

[1] C

Hie

Le comité du salut public fait son rapport sur le mode du contingent et du recrutement. Il reconnoit que la levée en masse est inutile et dangereuse, inutile par la valeur de nos troupes.
Les Autrichiens reculent, et les Espagnols sont chassés du territoite dans les Pyrennées orientales, dangereuse en ce qu'elle seroit spontanée et sans ordre, au lieu d'être graduelle et fait avec discernement.

Tous les Français sont en réquisition, mais tous ne peuvent marcher. Toute la jeunesse, depuis 18 ans jusqu'à 25, marchera la première; les gens mariés forgeront les armes; les femmes travailleront au linge et dans les hôpitaux; les enfans feront de la charpie; les vieillards iront dans les places publiques prêcher la haîne des rois. l'amour de la république, et exciter au combat.

Les départs se feront le 21 septembre. Partout on fabriquera des armes, et sur-tout à Paris.

On fouscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis No. 3 Je prix de l'abonnemen de ce papier nouvelle, le moins chier de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année 15 liv. pourfix mois 7 livres 10 sels pour trois mois, et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sous.